

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Vendémiaire, an IX.



ESPAGNE.

De Barcelonne, le 20 septembre (5^e. complémentaire).

La frégate parlementaire le *Hann*, aux ordres du lieutenant de vaisseau le chevalier Honale, conduisant 86 prisonniers espagnols, 7 français & 6 liguriens, est entrée ici, le 25, de Mahon, en six jours. Ils ont déclaré que le 27 août, il entra dans Mahon un brigantin anglais, & qu'immédiatement ils virent guinder, mettre les vergues, & embarquer des troupes sur les vaisseaux de guerre; lesquels, disent-ils, au nombre de trente-trois (sûrement ils se trompent sur le nombre), sortirent, le 30 & 31, avec 18 ou 20 transports, & 15,000 hommes de troupes, aux ordres de l'amiral Keith, embarqué sur le *Foudroyant*, de 84 canons, ayant à bord le consul qui devoit aller à Alger, & trente officiers français prisonniers. Ladite escadre fit voile pour l'ouest. Il n'est resté dans Mahon que quatre régimens de très-mauvaises troupes, deux vaisseaux de ligne, une frégate & deux brigantins.

ITALIE.

De Naples, le 30 août (12 fructidor).

Il est arrivé à Gaëte deux commissaires anglais, chargés de faire les dispositions nécessaires pour le débarquement de 12 mille hommes de leur nation qui viennent de Minorque.

Un édit du roi vient d'ordonner une levée de 60 mille hommes, qui doit être effectuée le plutôt possible. L'aile droite de l'armée royale va s'établir sur le Tronto (qui sépare l'Abruzze ultérieure de la Marche d'Ancône); & le quartier-général sera à Teramo.

De Rome, le 6 septembre (19 fructidor).

Le duc de Berry est parti pour Ancône dans la nuit du 2 au 3. Le général Mylius & le marquis Ghislieri sont partis le même jour pour Viterbe.

Le général Bourcard est parti le 1^{er}. de ce mois avec un détachement de trois cents hommes de cavalerie pour l'Abruzze, où il se rassemble un corps de troupes napolitaines destiné, suivant les uns, à maintenir la tranquillité dans cette province; suivant d'autres, à prendre part aux opérations de la guerre en Italie. Il se forme, à cet effet, sur la frontière de la province d'Ancône, un camp qui sera sous les ordres de ce général.

De Gènes, le 12 septembre (25 fructidor).

Le général de division Mesnard, commandant de la Ligurie, vient d'adresser au peuple ligurien une proclamation dans laquelle, après avoir révoqué l'ordre qu'il avoit donné le 8 pour le désarmement de tous les habitans; il ajoute: « La garde nationale de Gènes est remise en activité comme en tems de blocus; elle sera armée & mise en activité pour le service de la place; elle recevra, de concert avec les troupes françaises, les ordres du commandant français à

Gènes. Les troupes soldées de la république ligurienne seront organisées sans délai. L'infanterie sera réduite à un seul bataillon. Le corps des gendarmes est supprimé. L'artillerie conservera son organisation actuelle ».

AUTRICHE.

De Vienne, le 18 septembre (1^{er}. jour complémentaire).

Le rescript royal, du 4 septembre, qui ordonne l'insurrection de la Hongrie, avant le consentement préalable des états, qui est exigé par la constitution du royaume, a causé un mécontentement général parmi les nobles, & sur-tout parmi les paysans, qui se plaignent déjà que les enrôlemens effectués jusqu'ici ne sont nullement *volontaires*, mais *forcés*, quoique la loi soit positive à cet égard. Les murmures qui ont éclaté sur plusieurs points du royaume ont averti l'archiduc palatin du danger, & il s'est, sur-le-champ, déterminé à convoquer une assemblée des états à Bude, pour sanctionner l'ordre royal, en alléguant néanmoins que S. M. s'étoit crue suffisamment autorisée par la résolution prise en 1796. Les membres des états, qui se sont trouvés présents, n'ont pas insisté sur cette irrégularité, & l'insurrection a été proclamée, en leur nom, avec la solennité ordinaire; mais on attend peu d'effet de cette mesure, tant à cause du mécontentement général de toutes les classes d'habitans, que parce que l'on a déjà, à-peu-près, épuisé, par le *recrutement*, les moyens qu'offroit la population pour l'insurrection.

En Bohême, les habitans qui ont consenti à s'armer, ont expressément stipulé qu'ils n'entendoient le faire que pour défendre le royaume contre une invasion ennemie.

En Autriche, les enrôlemens se font, à compter d'aujourd'hui, par voie de contrainte, & l'on craint que cela ne donne lieu à des mouvemens séditions dans quelques districts, sur-tout dans la Styrie.

ANGLETERRE.

De Londres, le 24 septembre (2 vendémiaire).

Samedi soir, les marchands, & entr'autres les bouchers, étant dans l'intention de fermer leurs boutiques plutôt que de coutume, le lord-maire les fit prier de renoncer à ce dessein, en leur promettant que s'ils éprouvoient dans la nuit quelque dégât, le gouvernement les dédommageroit. En conséquence les boutiques demeurèrent ouvertes; aucune ne fut attaquée. L'ordre le plus parfait regne aujourd'hui dans la ville; le marché a été paisible hier, & le prix de tous les grains a sensiblement diminué.

Des mouvemens tumultueux ont eu lieu dans le cours de la semaine passée à Birmingham, Dereham, Southampton, Stafford, Woolwich & Bristol. Dans cette dernière ville, un magasin de bled a été pillé & la plupart des grains ont été jetés dans la Saverne.

Le bruit court que notre gouvernement a dégagé l'Austrie des liens qui pouvoient la gêner dans les négociations.

Le nombre des vaisseaux marchands de l'Angleterre étoit en 1787 de 14,310; celui des hommes & mousses pour leur navigation, de 108,962. En 1796, le nombre des vaisseaux étoit de 17,292; les hommes d'équipages étoient au nombre de 129,546.

Le nombre des vaisseaux anglais entrés dans les ports en 1789, a été de 11,907; celui de ceux sortis, de 13,508. Celui des vaisseaux étrangers entrés, de 1542; sortis, de 891.

Le nombre des vaisseaux anglais entrés dans les ports en 1799 a été de 10,557; celui des vaisseaux sortis de 11,085. Celui des vaisseaux étrangers entrés, de 3012; sortis, de 2592.

Des lettres de la Jamaïque, du 3 août, portent que Toussaint-Louverture est maintenant maître de toute la colonie de Saint-Domingue. Il a réduit son rival Rigaud à la nécessité de mettre bas les armes, & à conclure un traité par lequel il a obtenu la permission de se retirer en pays étranger. Plusieurs des colons réfugiés à la Jamaïque, sont sur le point de retourner dans cette colonie française, où tout est tranquille maintenant.

On apprend par les dernières nouvelles des Indes qu'une nuée de sauterelles, de plusieurs milles d'étendue, assez épaisse pour couvrir les rayons du soleil, a ravagé tous les végétaux des environs d'Agra.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 28 septembre (5 vendémiaire).

Le corps législatif a rejeté plusieurs propositions par lesquelles des spéculateurs vouloient introduire des loteries, dont le but devoit être la diminution de la dette nationale. Le motif du rejet est que ces loteries auroient été plus lucratives aux entrepreneurs, qu'utiles à l'état.

La nouvelle que les préliminaires de paix sont signés par l'empereur, &c., sera communiquée demain au public. Le gouvernement en étoit déjà instruit avant-hier par un courrier extraordinaire envoyé par la légation batave à Paris.

Quelques transports militaires, sur le point de partir pour l'armée gallo-batave, ont reçu contre ordre. On attend ici plusieurs corps de cette armée au commencement de l'hiver, si les négociations ont du succès.

Il n'y a plus d'anglais sur nos côtes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 4 vendémiaire.

Il est arrivé dans notre port un parlementaire des Etats-Unis, ayant à bord 75 passagers, parmi lesquels se trouve le citoyen Collot, général de division, & ancien gouverneur de la Guadeloupe, qui a été prisonnier des Anglais pendant six ans. Il passe en France, d'après un arrêté du premier consul. Il y a aussi, sur ce parlementaire, deux envoyés de Toussaint Louverture. Ce sont les citoyens d'Hebecourt, commissaire des guerres, & Huia, administrateur général. Ils se rendent directement à Paris, pour rendre compte aux consuls de la situation de Saint-Domingue.

La situation de cette colonie devient de jour en jour & plus fâcheuse & plus difficile à fixer. Nous avons sous les yeux deux lettres d'une date très-rapprochées, écrites l'une du Port-Républicain (Port-au-Prince), l'autre de Saint-Thomas. Dans l'une, on fait l'éloge de la bonté & des

grandes qualités de Toussaint-Louverture; Rigaud, son rival, n'est qu'un traître, un lâche & un rebelle. Dans la seconde, Rigaud seul a sauvé la colonie, & ce sont les bandes de Toussaint-Louverture qui portent le fer & le feu dans les habitations, qui ont assassiné MM. Sainte-Croix, pere & fils, &c. Qui portera la lumière dans ces profondes ténèbres? & quelle main puissante en même tems pourra rendre cette isle au repos, à la culture & à la prospérité?

De Nantes, le 4 vendémiaire.

On vient de recevoir des nouvelles de la Guadeloupe par un navire arrivé de Bayonne; elles sont du 5 messidor. Les marchandises de France y étoient à un haut prix, & la récolte en café s'annonçoit pour être très-abondante. On a aussi reçu par la même voie des nouvelles du citoyen Baco, qui dément le bruit répandu, il y a quelque tems en France, qu'il étoit mort à la Guadeloupe.

De Bruxelles, le 7 vendémiaire.

Les lettres de Middelbourg annoncent qu'on arme avec la plus grande activité, à Flessingue, une escadre destinée à protéger à l'avenir les côtes de la Zélande. Cette escadre sera composée des trois frégates françaises arrivées dernièrement dans ce port, venant de Dunkerque; du vaisseau de ligne *le Pluton*, de 64 canons; de deux frégates hollandaises & de quelques cutters, bricks, & autres bâtimens légers. On arme aussi en toute diligence, à Rotterdam & à Helvoet-Sluis, un assez grand nombre de vaisseaux de guerre, parmi lesquels se trouvent *le Chattam*, de 80 canons, & *le Pierre-Paulus*, de 74. Il paroît qu'il y aura une division stationnée à l'embouchure de la Meuse. La marine batave se relève de ses pertes, & dans peu elle n'aura été composée depuis long-tems d'un aussi grand nombre de vaisseaux de ligne.

Le premier consul ayant ordonné la formation d'un hôtel national des invalides à Bruxelles, destiné à recevoir 3000 braves vétérans, le ci-devant couvent des Minimes a été choisi pour servir à cet établissement. En conséquence, ce local va être réparé & mis en état de recevoir, le plutôt possible, le nombre de nos défenseurs qui doivent s'y rendre.

La population de Bruxelles, qui étoit de 90 mille habitans au commencement de 1794, n'est maintenant que de 60 à 65 mille.

De Paris, le 9 vendémiaire.

Les consuls de la république ont pris, le 6 vendémiaire, un arrêté relatif à la mestrance, à l'organisation des compagnies & à la solde des canoniers.

Un autre arrêté du 7 déclare qu'aucun patron de bateau ne sera exempt du service sur les vaisseaux de la république, s'il n'est propriétaire ou conducteur d'une embarcation au moins du port de quinze tonneaux. L'exemption de service n'aura lieu que pour les maîtres ou conducteurs de bateaux qui, ayant quarante ans révolus, auront fait dix-huit mois de campagne sur les vaisseaux de la république.

Un autre du même jour ordonne qu'A-Sam, chinois, sera embarqué sur une des corvettes commandées par le capitaine Baudin, pour être conduit, avec tous les égards qu'il mérite & aux frais de la république, à l'isle de France & de là dans son pays.

— Ce sont les conseillers d'état Barbé-Marbois, Miot,

Duchâtel, Fourcroy, Bénézech & Français (de Nantes), qui sont adjoints au citoyen Régnier, chargé de la partie des domaines nationaux.

— On répète en ce moment à l'Opéra, & on donnera, le 12 de ce mois, une tragédie lyrique, intitulée *les Horaces*. Les paroles sont du citoyen Guillard. Le compositeur est le cito. en Porta. Déjà cet ouvrage a été représenté, mis en musique, par Salieri; mais indépendamment d'une nouvelle musique, il doit reparaitre avec des changemens considérables.

— Le citoyen Ameilhon a fait hier à l'institut national un rapport sur l'inscription en trois langues, dont le général Dugua a rapporté des copies d'Egypte. Il n'est pas sûr d'abord que l'inscription soit entière; on présume qu'il y manque deux lignes. On ne sait pas ensuite quelle est sa date au juste; on sait seulement qu'elle est un monument de reconnaissance des prêtres égyptiens offert à Ptolomée Epiphane, le cinquième des souverains qui eut régné en Egypte après Alexandre, environ 180 ans avant Jésus-Christ. Les prêtres, les prêtresses, les ministres, le roi, la reine, leur père & leur mère, y sont dénommés. Le roi & la reine sont appelés *saints*. On remercie le roi de ce qu'il a réparé les maux d'une guerre funeste, déchargé les peuples des impôts arriérés, remis le droit de joyeux avènement; pris Nicodolis, ville révoltée, &c. On lui souhaite, au nom des dieux & des peuples, le bonheur, une longue vie, & une longue postérité. . . . En développant la série de ces faits, le citoyen Ameilhon a déclaré, avec autant de bonne foi que de modestie, que les résultats qu'il présentait n'étoient que probables. Son mémoire sera imprimé.

— Le lycée de jurisprudence a fait son ouverture quinzidi dernier dans le Waux-Hall d'été, devant une assemblée nombreuse composée de juriconsultes, de défenseurs & d'avoués. Le citoyen Lefebvre, fondateur de cet établissement, après un discours éloquent sur ses vues & son utilité, a proclamé les noms des juriconsultes associés à ses travaux; voici les principaux: de Mirbeck, président du lycée; Joly, vice-président; Domaget, directeur; Pierret, Peuchet & Lestart-Dubreuil, professeurs.

— Pour faire croire à la fatalité dans les tems d'ignorance, il n'a fallu souvent que le concours de plusieurs accidens fâcheux réunis sur une même famille ou sur un même individu, pareil à celui-ci. Une famille entière, composée du père, de la mère, de la fille & du gendre, étoit allée passer la journée à la dernière fête de Saint-Cloud. Diverses causes les séparent; ils se perdent tous dans l'obscurité; ils tombent ou dans des fossés, ou dans des précipices; ils se blessent tous plus ou moins grièvement. . . . & ils ne se retrouvent que couverts de sang, de boue & de poussière. Heureusement ils sont tous guéris de leurs blessures & de leur frayeur.

— Un vaisseau sous pavillon neutre a été pris à la hauteur d'Ostende par un vaisseau français. Le capitaine de celui-ci connoissant & respectant le droit des neutres, fit de vains efforts pour obtenir de l'autre la représentation de ses expéditions; ce ne fut que sur son refus constant de les produire & sur les menaces qu'il se permit, que le Français le prit à la remorque, le conduisit au port, & lui déclara que les tribunaux jugeroient de la validité de la prise. Ce qui rend celle-ci singulière, c'est que MM. Malouet père & fils & deux domestiques français sont au nombre des passagers qui se trouvoient à bord.

— On croit que le comte de Lehrbach a passé dans la nuit du 4 au 5 vendémiaire par Strasbourg, pour se rendre à Lunéville.

— Le général Schaumbourg, inspecteur de l'infanterie de l'armée du Rhin, est parti le 5 vendémiaire de Strasbourg pour Landau, où il a dû passer en revue les différens dépôts qui s'y trouvent.

— Le commissaire-général de police de Nantes a ordonné qu'en exécution de l'article VII de la loi du 22 juillet 1791, il seroit défendu à tous logeurs, aubergistes, marchands de vin, limonadiers, traiteurs, de tenir chez eux aucuns jeux de hasard, tels que *lotto*, *trente & quarante*, *passé-dix*, *roulaine*, &c.; & invite tous les citoyens, particulièrement les chefs de famille, à contribuer à l'exécution de ladite ordonnance.

— Le commissaire-général de police à Lyon a fait arrêter dans cette ville le nommé François Sabin dit *Petit-Diable*, évadé du bague de Brest, condamné avant la révolution à être pendu à Chambéry, depuis condamné deux fois aux fers; la première, par le tribunal criminel de l'Isère; la seconde, par celui du Rhône: il arrivoit de Bordeaux, où il paroît avoir été l'un des brigands qui ont volé le courrier de la malle. — *Petit-Diable* étoit bien son nom.

— On écrit de Bordeaux que les frégates françaises *la Concorde* & *la Médée*, qui ont détruit sur la côte de Guinée presque tous les comptoirs anglais, & long-tems intercepté la navigation sur les côtes du Brésil, sur le point de revenir en France, & d'y rapporter le produit de leur riche & hardie croisière, ont été attaquées à l'embouchure de la rivière de la Plata, par une division de six vaisseaux de ligne anglais, & ont succombé sous des forces aussi supérieures.

— Le corps législatif helvétique a renvoyé à la commission d'instruction publique une adresse du conseil ecclésiastique de Berne, qui demandoit que dans la constitution la religion chrétienne fût déclarée *religion nationale*.

V A R I É T É S .

Anecdote concernant les restes de Turenne.

Ce fut le 12 octobre 1793, que l'on découvrit ces restes précieux dans le tombeau des Bourbons. Le caveau particulier dans lequel ils étoient renfermés, pratiqué sous le monument élevé à la mémoire de Turenne se trouvoit muré. On en fit l'ouverture par l'ordre d'individus que l'on appeloit, à cette époque, *commissaires aux accaparemens*. L'état de conservation dans lequel se trouvoient les dépouilles du grand homme, engagea le citoyen Ronesse, ex-religieux de l'abbaye, de Saint-Denis, & surveillant alors de l'église, à demander qu'elles fussent mises à part, & exceptées de la destruction. Déposées dans la sacristie, suivant son vœu, on les y montra au public pendant plus de six mois. Le conservatoire du Muséum d'Histoire naturelle & des Plantes les réclama, par un zèle louable dans un tems orageux, & apporta tous ses soins à leur conservation. Enfin, un arrêté du directoire exécutif, du 27 germinal an 7, ordonna qu'elles seroient portées dans le jardin du Musée des monumens français.

La veille de la translation au Temple de Mars, on retira le corps du sarcophage de pierre où il avoit été déposé, & on le porta dans un local particulier. Il parut dans le même état de conservation, si ce n'est qu'il étoit plus noirci, & par l'effet sans doute de l'humidité de la pierre.

Des droits de la Critique, ou réponse à plusieurs lettres.

De deux hommes en place loués avec beaucoup d'esprit dans un livre, l'un se brouilla pour la vie avec l'auteur, parce qu'il n'avoit consacré que 27 lignes à son éloge; tandis que celui à l'éloge duquel il en avoit employé 29, se contenta de lui dire un froid *je vous remercie*.

Il faut donc louer les hommes quand ils en valent la peine, mais sans jamais compter sur leur reconnaissance.

S'il vous arrive par fois de critiquer leurs ouvrages, vous pouvez compter d'avance sur leur ressentiment.

Ces gens dont l'épiderme est si chatouilleux, & qui ne permettent jamais un mot à la censure, entendent bien mal leurs intérêts; ils ignorent que l'ombre fait ressortir la lumière, & qu'en éloge ne vaut qu'autant qu'il est placé à côté de la critique.

Certains auteurs croient que les journaux ne sont institués que pour colporter leurs ouvrages & célébrer leurs triomphes. Ils se trompent.

Les bons journaux sont le parti d'opposition dans la république des lettres. Ils ne distribuent pas les rangs, mais ils les proclament; ils ne font pas l'opinion publique, mais ils la recueillent; ils n'empêchent pas toujours les invasions secrettes de l'intrigue, mais ils ont quelquefois détroné le mauvais goût.

L'abus qu'on a fait de la critique dans ces derniers tems, ne la rend que plus nécessaire dans celui-ci.

Sans parler des jugemens de la haine & de l'envie, qu'il importe de redresser toujours, il y a ceux de la sottise qu'il faut corriger quelquefois.

Un sot est souvent tenté de prendre pour des succès le silence qu'on garde avec lui: quand il devient par trop impertinent, il convient de le remettre à sa place. Mais ni la sottise, ni la méchanceté de l'homme qui attaque, ne dispensent celui qui répond d'égards & de dignité.

L'écrivain qui connoit ses devoirs doit au public, & se doit à lui-même, de ne jamais répondre aux personnalités.

Mais ne peut-il, sans passer pour un homme bilieux, combattre ce *néologisme* qui, depuis dix ans, s'introduit dans tous nos livres & dans toutes nos conversations, & tend à faire de la langue française, une langue barbare & désavouée par les élèves de Racine, de Massillon, de Voltaire, &c.

Ne peut-il, sans blesser l'amour-propre de ses collègues, dire avec Montaigne, que *le tems des écrivains n'est pas celui de la science*; & se plaindre avec modération de ces jeunes gens qui vont s'asseoir, sans façon, sur le tribunal de Bayle & de Basnage, & prononcent, sans examen sur les plus importants sujets de la morale, de la politique & de la littérature?

Ne peut-il enfin, sans manquer aux égards de la plus sévère bienséance, conseiller aux poètes de mieux soigner leur style; aux orateurs, d'étudier les bons modèles; aux écoliers, de se délier de leur engouement, & aux maîtres, d'écarter l'esprit de système?

Il le peut, il le doit; & s'il n'a pas le courage de s'élever au-dessus des nombreuses réclamations de la vanité, des criailleries de la sottise, & des murmures de la faiblesse, quels que soient d'ailleurs ses talens, il n'a pas celui de sou-

rire; il doit briser sa plume, plutôt que d'en faire l'instrument de sa honte & des passions d'autrui.

On ne cesse de répéter, d'après le maître, que

La critique est aisée & l'art est difficile.

Mais la critique aussi a ses règles & ses difficultés. C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans un autre article.

G.....

Bourse du 9 vendémiaire.

Amsterdam.....	Tiers cons.....	35 fr. 25 c.
Idem cour.....	Bons 1 f. 62 c.	
Hamb.	Bons d'arrér.....	84 fr. 50 c.
Madrid.	Bons pour l'an 8.....	91 f. 38 c.
Madrid effect.....	Syndicat.....	70 fr. 50 c.
Cadix:	Coupures.....	70 fr. 50 c.
Cadix effect.....	Caisse des rentiers....	22 fr.
Gènes effect.....	Or fin.....	104 f. 45 c.
Livourne.....	Ling d'arg.....	50 f. 35 c.
Bâle.....	Portugaise.....	94 f. 50 c.
Lyon.....	Piastre.....	5 f. 35 c.
Marseille.....	Quadruple.....	78 f. 75 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Holl.....	11 f. 40 c.
Montpellier.....	Guinée.....	25 f. 50 c.
Rente provis.	Souverain.....	34 f. 00 c.

Café Martinique, 2 fr. 30 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 cent. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompee anglais, 1 fr. 62 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafinade, 1 fr. 80 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 90 à 1 fr. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais, 2 fr. 25 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. — Coton du Levant, 3 fr. 10 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 75 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 40 c. — Huile d'olive, 1 fr. 45 c. — Eau-de-vie $\frac{3}{8}$, 310 fr. — Cognac 22. deg., 230 fr. — Montpellier, 22 deg., 210 fr. — Potasse d'Amérique, 95 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 20 c.

Histoire naturelle des Poissons, avec les figures dessinées d'après nature, par Bloch; ouvrage classé par ordres, genres & espèces d'après le système de Linné, avec les caractères génériques; par René-Richard Castel, auteur du poème des *Plantes*, éditeur de l'*Histoire naturelle de Buffon* en 26 vol., & professeur au Prytanée français. Édition ornée de 160 planches, représentant environ 600 poissons différens, dessinés par J. B. Desève, & gravées par les meilleurs graveurs de Paris; en 10 vol. grand in-18, très-forts, imprimés par Craplet; sur beau papier. Les 10 vol. carré fin d'Angoulême, broch. 51 fr. 50 cent.; cartonnés & étiquetés, 35 fr. Sur le même papier, avec les figures coloriées, cartonnés, 60 fr. Les 10 vol. sur papier vélin, avec les premières figures en noir, cartonnés, 60 fr.; sur le même papier, avec les figures coloriées, cartonnés, 84 fr. A Paris, chez Deterville, libraire, rue du Batoir, n°. 16, quartier de l'Odéon.

Cet ouvrage contient l'histoire d'environ 600 espèces de poissons, la description de leurs mœurs, de leurs habitudes; de leurs amours, des lieux qu'ils fréquentent, l'examen de leurs vertus & de leurs propriétés, de leur bonté comme aliment, les avantages que le commerce & l'industrie peuvent retirer de leur pêche, &c. &c. &c. Cette édition, qui se vend séparément, a cependant été faite pour servir de suite au *Buffon de Castel* en 26 vol., qui se trouve chez le même libraire, au prix de 55 fr. figures noires; & 90 fr. figures coloriées.